



La fibre est arrivée à Cras

Après plusieurs années d'attente, les entreprises mandatées par le conseil départemental ont terminé le maillage en fibres optiques de la quasi-totalité des foyers du village. Le délai légal d'attente avant l'ouverture de ce nouveau réseau au public étant écoulé, les heureux "éligibles" à la fibre ont été pour la plupart contactés par courrier, téléphone ou par email.

Ci-dessous quelques règles élémentaires avant de s'abonner à la fibre :

- La connexion à la fibre n'est pas obligatoire. Si vous utilisez peu ou pas Internet, vous pouvez continuer à vous servir de votre équipement actuel (réseau cuivre de l'opérateur historique Orange, avec votre abonnement actuel). Idem pour ceux qui sont connectés avec une box 4G.
- La fibre arrive à quelques mètres ou dizaines de mètres de votre foyer. Un dernier câble reste à "tirer" entre le boîtier de raccordement situé dans la rue et la pièce de votre habitation où est placée votre prise de connexion. Cette opération est en générale gratuite (geste commercial de l'opérateur).
- Si votre box actuelle est récente, il se peut qu'elle convienne pour la fibre, et vous conserverez peut-être le même contrat tarifaire.
- Avant de prendre votre décision, n'hésitez pas à faire jouer la concurrence : vous avez le droit de quitter l'opérateur X et de vous abonner auprès de l'opérateur Y, tout en gardant votre numéro de téléphone fixe.
- Si vous avez souscrit un abonnement multiple comprenant un téléphone (s) portables (s), un téléphone fixe et Internet, soyez en mesure de connaître le coût exact de ces différents postes si vous changez d'opérateurs.
- Comme avec la téléphonie mobile, les opérateurs proposent des abonnements dont les tarifs augmentent avec le débit de votre ligne.
- Après l'installation de votre nouvelle ligne, tester Internet en présence du technicien qui a réalisé votre raccordement. Ne signez pas la réception des travaux si les tests n'ont pas été exécutés.
- Attention aux arnaqueurs : l'occasion est trop belle pour eux de se faire passer pour un nouvel opérateur avec la proposition d'un tarif exceptionnel... en échange du code de votre carte bancaire !

Et pour ceux qui n'ont pas eu la chance d'être "éligibles" ?

Sont concernés les foyers situés chemins du Marais et des Etangs (parties basses), chemin du Suzet, aux Fays, dans les deux hameaux de Montferrier et dans les hauts de Montferrier. Le prestataire principal du département (Isère Fibre) n'annonce pas de délai précis. Nous savons que des câbles traversant des zones boisées sont à tirer pour atteindre les habitations concernées.

La mairie se tient à disposition durant les heures d'ouverture (lundi après-midi et mercredi matin), pour vous fournir des renseignements complémentaires.